

NOS SERVICES

UN STOCK PERMANENT
DE GRANULATS ET
D'ÉCOMATÉRIAUX



DES ÉQUIPEMENTS
MODERNES ET
PERFORMANTS



UN ACCÈS PRATIQUE
POUR VOS CAMIONS
ET ENGINES



UN SERVICE
DE PROXIMITÉ
(ACCÈS PAR
L'AUTOROUTE A6)

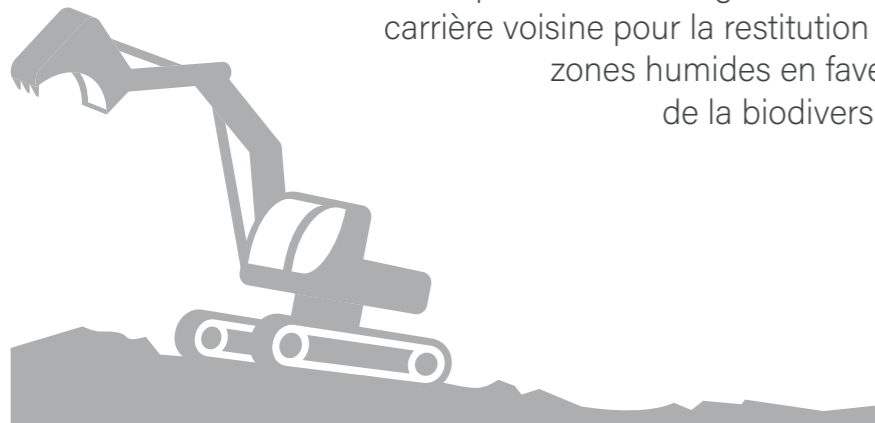


UN PERSONNEL
COMPÉTENT ET
PROFESSIONNEL



LA SECONDE VIE DES MATÉRIAUX.

Les matériaux non valorisables sont
utilisés pour le réaménagement d'une
carrière voisine pour la restitution de
zones humides en faveur
de la biodiversité.



ACCUEIL

Du lundi au vendredi
De 7h15 à 12h et de 13h15 à 17h

Lieu-dit Célestin 69480 Anse
Tél. 04 74 65 02 69
ancycla@ancycla.fr

ANCYCLA.COM

RECYCLER, C'EST CONSTRUIRE **DURABLEMENT** L'AVENIR.




ANCYCLA


ANCYCLA

1.

DÉPOSEZ VOS MATÉRIAUX INERTES.

NOUS RÉCEPTIONNONS VOS
DÉCHETS DE CHANTIER ET LES
PRENONS EN CHARGE.

*Ancycla n'est accessible qu'aux clients professionnels
et aux collectivités territoriales.*



PRÉALABLEMENT À TOUT DÉPÔT DE DÉCHETS

signer le « Contrat de collecte et gestion de
déchets du BTP ».



CHAQUE CHANTIER

nécessite la remise du « Document préalable
d'acceptation de matériaux ».



VOS MATÉRIAUX SONT PESÉS ET CONTRÔLÉS

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

La liste des matériaux acceptés figure à
l'annexe 1 du contrat.

L'entreprise se réserve le droit de refuser un
chargement comportant des matériaux non
inertes.



**VOUS ÊTES ORIENTÉS SUR
LA PLATEFORME**

2.

GAGNEZ DU TEMPS ET REPORTEZ AVEC VOS MATÉRIAUX.

NOUS VOUS PROPOSONS UN
STOCK DE MATÉRIAUX
RECYCLÉS OU DE CARRIÈRE.



DES MATÉRIAUX DE CARRIÈRE

Ancycla tient à votre disposition un stock de matériaux
de carrière : sables, gravillons, galets, enrobés à froid...

DES MATÉRIAUX RECYCLÉS CONFORMES AU GUIDE DU RECYCLAGE

Tous nos matériaux recyclés (sable 0/10, 0/31,5,
0/63) répondent aux recommandations du guide du
recyclage du CEREMA de Lyon.

DES MATÉRIAUX RECYCLÉS RÉFÉRENCÉS PAR LA MÉTROPOLE

Nos matériaux recyclés (sable 0/10, 0/31,5, 0/63) sont
agréés et référencés par la Métropole de Lyon.

3.

ASSUREZ LE SUIVI DE VOS DÉBLAIS.

NOUS VOUS GARANTISSONS LA
TRAÇABILITÉ DE VOS CHANTIERS.



VOUS REPORTEZ AVEC VOTRE BON DE SUIVI, LA GARANTIE D'UNE TRAÇABILITÉ DE VOS DÉBLAIS.

- Le secteur du bâtiment et des travaux publics génère, au niveau national, plus de 250 millions de tonnes de déchets par an (source Ademe). Le producteur ou le détenteur du déchet est responsable de son élimination.
- La réglementation concernant la gestion des déchets du BTP est de plus en plus stricte et contraignante afin de réduire au maximum leur impact sur l'environnement.
- C'est pourquoi Ancycla vous assure le suivi de vos déchets de chantier conformément à la réglementation en vigueur.